

Le 17 janvier 2003, la faculté de droit de Poitiers a hébergé le premier colloque conjointement organisé par son centre de droit médical et par la Revue générale de droit médical.

A nos savants conférenciers, grâces soient rendues ; qu'en particulier soit remercié Paolo Girolami, venu de Turin, où il sait si délicatement recevoir ses hôtes français, et qui, le 16, avait dispensé son savoir devant les étudiants de D.E.S.S. de droit médical.

Aux médecins et juristes curieux, professionnels et étudiants nous ayant consenti leur attention, merci.

A tous ceux qui ont multiplié leurs efforts pour la préparation de cette journée, merci également, et de tout cœur, à :

« Droit in situ » (M^{me} Dahan-Templier) a bien voulu graver sur CD-Rom les images et les paroles de cette journée ; les laboratoires Eisai (M^{lle} Wereminski, M. Labourdette) ont participé – généreusement – au financement de cette réunion ; le conseil régional Poitou-Charentes (représenté par M. le doyen Bontoux) nous a encouragés et substantiellement confortés avant la bataille. Nous leur en sommes reconnaissants. Et merci aux Éditions Les Études Hospitalières de publier ces actes. Comment les oublier ?

Journée d'étude ou simple conférence in futurum ? Nous ne savons, mais nous avons tenté, ce 17 janvier, de prendre un départ.

Gérard MÉMETEAU

